



Fondation
des
Monastères

**POUR LES
COMMUNAUTÉS
RELIGIEUSES
ET LEUR PATRIMOINE**



PLUS DE 50 ANS DE SOUTIEN AUX MONASTÈRES POUR :

- **soutenir les efforts de préservation du patrimoine**
des communautés religieuses,
- **procurer un secours social à leurs membres**
(cotisations sociales/construction d'infirmes/d'anciennats).

LES MONASTÈRES N'ONT-ILS PAS UNE PLACE IRREMPLAÇABLE ?

À l'origine de l'association créée en 1969 et devenue la Fondation des Monastères, il y a l'initiative d'un moine cistercien de l'abbaye de Bellefontaine, le père Huteau. Face à l'obligation faite aux communautés d'assurer socialement leurs membres, celui-ci s'est soucié de soutenir les communautés que ce surcroît de charge mettait en péril.

Ce sont aujourd'hui plus de 500 communautés monastiques et religieuses qui prennent appui sur la Fondation des Monastères pour :

- un accompagnement sur le plan juridique, administratif et fiscal,
- la gestion administrative des dons et legs qui leur sont affectés,
- un concours financier pour régler les cotisations sociales, ou mener leurs projets de travaux.

La présence d'une communauté religieuse dans un monastère permet à ces lieux emblématiques de rester vivants et accueillants pour nos contemporains en recherche de sens. Dans notre société agitée, ils offrent aux hôtes une expérience unique de gratuité, de silence et de paix.

Votre soutien revêt donc une importance particulière. Merci, chers bienfaiteurs, pour votre fidélité et votre générosité qui, d'année en année, ne se tarit pas.

Vous assurant de ma prière,



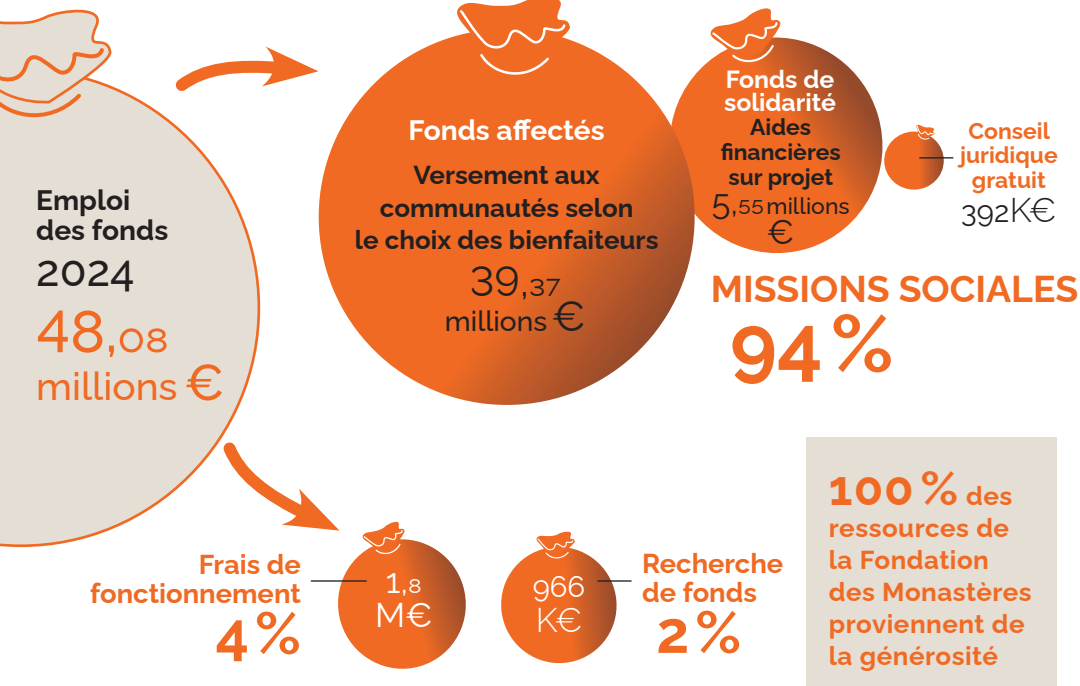
Père François-Marie Humann
Président de la Fondation

† François-Marie Humann

REPÈRES FINANCIERS 2024

44,9 millions d'euros versés aux monastères en 2024*

Comptes 2025 à paraître en juin

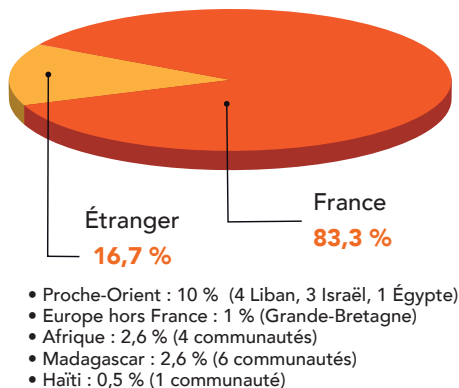
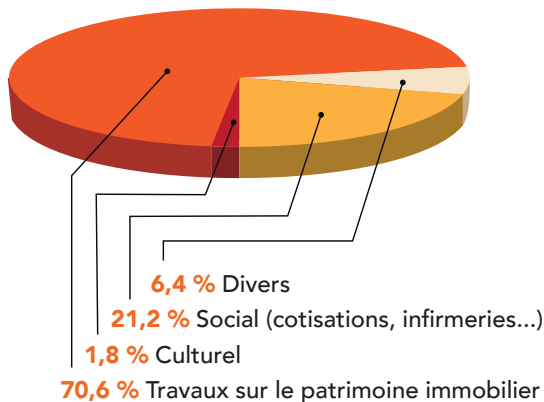


* Chiffres extraits du compte d'emploi des ressources 2024 disponible sur fondationdesmonasteres.org → la Fondation → nos comptes ou sur le site du Journal officiel.

ZOOM SUR LE FONDS DE SOLIDARITÉ

Répartition des aides financières sur projet en 2024

94 communautés secourues



LES AIDES FINANCIÈRES, DES PROJETS SOUTENUS POUR :

DES TRAVAUX de petite et grande envergure SUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER ET ARTISTIQUE

→ SAUVEGARDER

Préserver et transmettre aux prochaines générations les merveilles, témoins de notre histoire, dont sont responsables certaines communautés. C'est une belle mission qu'elles ne peuvent néanmoins porter seules, car les travaux sur le patrimoine classé sont soumis à des normes, des techniques et des matériaux spécifiques qui alourdissent beaucoup la facture.



© Abbaye de Gamagobie

→ RÉHABILITER & RESTAURER

Certaines communautés peuvent avoir un bâtiment vétuste qu'elles entreprennent de réhabiliter pour pouvoir en faire un lieu d'accueil par exemple.

Il peut s'agir aussi de restructurer un bâtiment ou de restaurer un mur ou une toiture.

→ RÉNOVER & METTRE AUX NORMES

Les cuisines des monastères mais aussi les plomberies et les systèmes électriques subissent les outrages du temps. Cela occasionne de grandes rénovations.

Les mises aux normes, quant à elles, concernent souvent les hôtelleries. Ces travaux permettent aux communautés de poursuivre la tradition d'accueil monastique demandée par leur Règle et vécue par des générations de moines et moniales.



© Abbaye de La Trappe de Chambaran

→ ENTREtenir & ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

S'il pleut dans les combles, quelques retouches sur la toiture peuvent suffire pour mettre le bâtiment hors d'eau.

Changer d'anciennes fenêtres ou une chaudière déficiente réduit aussi la facture énergétique.

L'entretien des lieux peut encore concerner des travaux extérieurs, la réfection des chemins, les abords (parking, murs d'enceinte, etc.).

→ AMÉNAGER & ÉQUIPER

Les infirmeries monastiques doivent peu à peu être aménagées PMR (personnes à mobilité réduite). Dans d'autres cas c'est telle et telle cellule qui doit être adaptée.

PRENDRE SOIN DES AÎNÉS ET DES MALADES, assurer la protection sociale des religieux

COTISATIONS SOCIALES

Les membres des communautés religieuses sont soumis au règlement de cotisations sociales (maladie, retraite). Une mesure qui les sécurise mais que les communautés peinent parfois à financer. L'aide au financement de ces cotisations est d'ailleurs à l'origine de l'action du Père Jacques Huteau, moine de l'abbaye de Bellefontaine et fondateur de l'association devenue aujourd'hui la Fondation des Monastères.

CONSTRUCTION D'INFIRMERIES

Les jeunes communautés n'ont pas toujours conçu d'infirmier au moment de leur fondation. Avec le temps, le besoin se fait sentir et elles entreprennent d'en construire une. En gardant leurs membres âgés ou malades au sein des communautés, elles leur permettent de vivre jusqu'au bout leur vie monastique, d'être accompagnés et entourés de leurs frères et sœurs.



© Abbaye de Bouzy-La Forêt



© Abbaye de Lérins

DES AIDES D'URGENCE

En raison d'un événement inattendu ou d'un sinistre, une communauté peut rencontrer une difficulté de trésorerie. Par exemple, en octobre 2024, une communauté a été victime d'une importante inondation et, en avril 2025, une autre communauté d'un gigantesque incendie sur ses terres. Dans chacun des cas, la Fondation a débloqué en urgence une aide de 50 000 € pour les travaux urgents de sécurisation des zones sinistrées.

EXEMPLE DE PROJET SOUTENU

Abbaye Notre-Dame de Protection VALOGNES (50)

Communauté de 17 sœurs bénédictines

**Changement de 280 fenêtres et de 20 portes.
Mise hors d'eau et isolation.**

Bâtiment datant de 1625.

120 000 € accordés



© Abbaye ND de Protection



© Yves Dewulf

EXEMPLE DE PROJET SOUTENU

Carmel du Cœur de Jésus LUÇON (85)

Communauté de 14 sœurs

**Changement en urgence de deux chaudières.
Rénovation d'un abri de jardin pour installer les
nouvelles chaudières.**

200 000 € accordés



© Carmel du Cœur de Jésus



© Carmel du Cœur de Jésus

EXEMPLE DE PROJET SOUTENU

Couvent Saint-Dominique CORBARA (20)

Prieuré des Frères de Saint-Jean depuis 1992 : 7 frères

Restauration de la charpente et de la toiture de l'aile accueillant l'hôtellerie.

Date de construction du couvent : entre 1456 et 1870.
Inscrit à l'inventaire supplémentaire des *Monuments Historiques*

30 000 € accordés



© Couvent St-Dominique



© Couvent St-Dominique



© Petites Sœurs de l'Égout de Béthune

Soutenir la Fondation des Monastères,
c'est soutenir des communautés
VIVANTES !



© Abbaye Notre-Dame de Jouarre

2026

Êtes-vous
concerné par...



**l'impôt sur
le revenu**

l'IFI ●

(impôt sur la fortune immobilière)

66 %

du montant du don sont
déductibles dans la limite de
20 % de votre revenu imposable

75 %

du montant du don sont déductibles
dans la limite de 50 000 €
(don maximum 66 667 €)

**DON EN
LIGNE**



**DON EN
LIGNE**



www.don.fondationdesmonasteres.org

1 000 € donnés
=
660 € déduits

1 000 € donnés
=
750 € déduits

Les avantages fiscaux au titre de l'IFI et de l'impôt sur le revenu ne sont pas cumulables. Vous pouvez toutefois choisir de répartir votre don entre ces deux déductions, le reçu émis par la Fondation des Monastères étant indifféremment utilisable pour l'impôt sur le revenu ou pour l'IFI.

MERCI
pour votre soutien
et votre générosité

